



Messornaises, Messornais,
Chers amis,

Quatorze jours après les élections municipales, le nouveau conseil n'a pas pu se réunir pour élire le nouveau maire et les adjoints. Cette situation de confinement inédite fait que j'exerce encore aujourd'hui la fonction de maire de Messias sur Somme.

Ce petit mot aujourd'hui pour vous dire que sur notre commune, le confinement est bien respecté. On nous le dit et on nous le répète sur les chaînes de télévision, sur les stations de radio et dans les journaux, c'est le moyen le plus sûr de se protéger, individuellement mais aussi collectivement contre cette maladie qui ravage le monde entier.

Chassons le spleen qui pourrait nous gagner et essayons de positiver. Nous avons la chance de vivre dans de grands espaces de confinement : nos maisons, la plupart possède un jardin attendant où nous pouvons profiter de ce magnifique printemps.

Restez confinés et soyez vigilants dans vos activités de bricolage. Un appel au Service d'Aide Médicale Urgente en cette période serait compliqué pour ces services déjà très surchargés.

Nous avons des Messornaises et des Messornais qui travaillent comme personnels de santé, policiers, chauffeurs, livreurs, pompiers... Ils sont mobilisés pour nous dans des conditions de travail souvent difficiles, je les remercie au nom du village de ce qu'ils font pour le pays.

Nous les remercions tous ensemble en restant confinés...

et éventuellement en ouvrant nos fenêtres chaque soir à 20 heures pour les applaudir.

Il nous faut également penser aux plus anciens, les plus vulnérables aussi. Ne les laissons pas dans l'isolement. Mais la consigne est claire pour les toutes les personnes fragilisées par l'âge : **restez strictement confinés.**

Nous avons appelé ceux qui sont seuls, sans famille à proximité, nous avons pu en oublier. Vous, les voisins, si vous avez connaissance de personnes en difficultés, appelez nous à la mairie, par mail ou sur le portable.

Vous avez des difficultés pour la garde de vos enfants, appelez nous.

Ce soir samedi, le pic de l'épidémie n'est pas encore atteint. Les médecins nous annoncent que la vague de contamination arrive dans notre région et nous allons avoir une semaine de forte contagion. Le confinement strict sera obligatoire. **Restons confinés.**

Dans notre commune, dès le lundi 16 mars, nous avons fermé l'accueil du public au secrétariat de mairie. Cependant, Edwige, notre secrétaire, travaille en partie en télétravail, et les lundis, mercredis et vendredis **de 8h30 à 12h00** au secrétariat pour assurer les affaires les plus importantes.

Il est possible que vous ayez besoin d'un certificat, d'une attestation ou autre document,

NE VOUS DEPLACEZ PAS. L'accueil du public est fermé.

Appelez le secrétariat au 03 84 47 07 59 aux horaires ci-dessus
ou Faites votre demande par mail sur mairiedemessiasursomme@orange.fr.

**Prenez soins de vous, de vos proches, et des autres.
Restez confinés.**

François Guiton maire
mairinessia@orange.fr
Port : 06 87 39 72 51

Ce message vous est adressé par la messagerie : info-alerte-messia

Faites le circuler à vos voisins, vos amis.

Ils peuvent recevoir les infos et alertes urgentes de la commune en adressant la demande suivante par mail à:

info-alerte-messia@orange.fr

Je désire recevoir les infos et alertes urgentes de la commune.

NOM **Prénom**

Adresse postale

En application de l'état d'urgence sanitaire, les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité [1] dans des établissements dont les activités demeurent autorisées.
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; soin des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

[1] Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèce.

Les deux documents nécessaires pour circuler sont obligatoires :

- **l'attestation individuelle, à télécharger ou à reproduire sur papier libre. Elle doit être remplie pour chaque déplacement non professionnel ;**
- **l'attestation de l'employeur. Elle est valable pendant toute la durée des mesures de confinement et n'a donc pas à être renouvelée tous les jours.**

Les infractions à ces règles seront sanctionnées d'une amende de 135 euros avec une possible majoration à 375 euros et 1 500 euros en cas de récidive.

Attention à vos données personnelles, n'utilisez pas de support numérique pour vos attestations. Seul le document officiel du ministère de l'Intérieur ou une attestation sur l'honneur sur papier libre peuvent être utilisés comme justificatifs. L'enlèvement des bacs gris et des bacs bleus sont maintenus aux jours habituels..

A noter : les mouchoirs en papiers doivent être jetés avec les ordures ménagères, et non dans les bacs bleus.